

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 14 avril 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Constant donnant pouvoir à M. Bouamrane  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Ségura-Traoré donnant pouvoir à M. Martin P-Y

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Taïbi, Mme Lagarde

-----



## **Délibération n° 05-01 du 14 avril 2022**

**AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE L'ÉTAT ET LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS PORTANT DÉFINITION DES CONDITIONS DE RÉALISATION DES TRAVAUX DE DÉVOIEMENT DE L'OVOÏDE PRÉSENT LE LONG DU BOULEVARD ANATOLE FRANCE À SAINT-DENIS DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR PLEYEL.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L 2422-12,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment le 21<sup>ème</sup> alinéa de l'article R102-3,

Vu l'arrêté préfectoral de la Région Île-de-France du 22 novembre 2019 portant sur l'intérêt général des travaux d'aménagement du système d'échangeurs de Pleyel (A86) et de Porte de Paris (A1) à Saint-Denis,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°05-07 du 25 novembre 2021 approuvant la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage portant définition des conditions de réalisation des travaux de dévoiement de l'ovoïde présent le long du boulevard Anatole France à Saint-Denis dans le cadre de l'aménagement de l'échangeur Pleyel,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**



- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention, dont le projet est ci-annexé, entre l'État et le Département fixant les dispositions administratives et financières relatives à la réalisation des travaux de dévoiement de l'ovoïde départemental et le raccordement des branchements existants ;
- PRÉCISE que la nouvelle estimation des travaux est de 3 170 150,00 euros HT, soit 3 804 180,00 euros TTC ;
- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer le présent avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Abstention(s) de :

*Mme Azoug, Mme Denis, Mme Girardet, M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, M. Chabani*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 15
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*